

**AVENANT A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
CONCLUE AVEC L'USB OMNISPORTS**

ENTRE :

La Ville de Bergerac, représentée par son Maire, Monsieur Fabien RUET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 02 avril 2026,
d'une part,

ET

L'USB Omnisports représentée par son président, Monsieur Hugues MORALES,
d'autre part,

ARTICLE 1 :

L'article 3.2.1 relatif aux clauses financières est ainsi complété :

Pour l'année 2026, l'**USB OMNISPORTS** bénéficiera d'une subvention globale de **29 500 €** correspondant à :

- **2 000 €** de fonctionnement,
- **10 000 €** de projet exceptionnel,
- **17 500 €** de bourse emploi.

ARTICLE 2 :

Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Bergerac, le
En deux exemplaires

Le Maire,

Le Président,

Fabien RUET

Hugues MORALES